



MAIRIE
DE
VOLONNE
(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 10
Qui ont pris part à la DCM. : 13
Date de la CONVOCATION :
8 avril 2025.

dcm 03 / 250414

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le
ID : 004-210402442-20250414-DCM_03_250414-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 14 avril 2025)

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 avril, à 17 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Renée VIARD-SIRI, Jean-François POPIELSKI, Nathalie BOURRIEL, Emmanuel MULLER, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (19 – 3 Représentés)** : Patricia PERONA-MENA (procuration à Marie-Anne MULLER), Christian HERPIN (procuration à Michel BLASZCZYK), Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Nathalie VANNI), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nathalie VANNI

. **OBJET** : Opération d'investissement « 4 entrées du Centre Ancien » : nouveau plan de financement et demandes de financement auprès de l'Etat.

Madame le Maire expose :

Par délibération 08b/230125, le conseil municipal a approuvé l'opération « Aménagement durable des 4 entrées du Centre Ancien ».

Dans le cadre de notre démarche « Village d'Avenir », nous avons inscrit l'opération structurante pour notre centre ancien : « Requalification des 4 entrées du Centre Ancien ».

La commune a fait réaliser son schéma DECI – Défense extérieure contre l'Incendie. Une partie des travaux pourrait être menés tout prochainement en profitant des travaux de l'opération des 4 entrées du centre ancien. La fiche des travaux projetés ainsi que le chiffrage estimatif ont été transmis à l'ensemble des conseillers.

Les travaux estimés s'élèvent à 131k€ HT et permettront de protéger 344 habitations supplémentaires par rapport à la protection actuelle.

Ces travaux sont éligibles au fonds vert à hauteur de 80% soit 104 800 €.

Par ailleurs, nous avons décidé d'apporter le même soin à l'opération des 4 entrées du centre ancien, que ce qui avait été mis en œuvre sur l'écoquartier de Volonne en s'inscrivant dans l'« [AXE 2] Renaturation des villes et des villages » du Fonds Vert. Les 4 entrées du centre ancien seront ainsi, en grande partie désimperméabilisées avec une meilleure gestion des eaux pluviales, replantés pour ombrager l'espace public, avec des alignements d'arbres avec de belles fosses végétalisées et la création de fosses végétalisées au pied des arbres existants. Les places de stationnement créées ou reprises seront très majoritairement traitées en dalles perméables.

.../...

Compte tenu de ces éléments, le « nouveau » plan de financement de l'opération peut être arrêté ainsi :

Aménagement des 4 entrées du Centre Ancien	Coût HT
Démolitions – voiries - signalétique Hors désimperméabilisation et renaturation Travaux + Etudes + aléas	500 000 €
Désimperméabilisation et renaturation Travaux + Etudes + aléas	165 000 €
Sécurisation DECI Travaux + Etudes + aléas	131 000 €
Budget total	796 000 €

REGION SUD – FRAT 2024 / Démolitions – voiries - signalétique	140 000 €
DETR 2023 / Démolitions – voiries - signalétique	150 000 €
Fonds Vert 2025 / Renaturation	132 000 €
Fonds Vert 2025 / Défense Extérieure contre l'incendie	104 800 €
Autofinancement Mairie (34%)	269 200 €
Financement total	796 000 €

Il est demandé d'approuver ces 2 opérations, de valider le plan de financement tel que présenté, d'autoriser à solliciter l'aide financière de l'Etat (Fonds Vert ou DETR) et le dépôt de la demande de subvention, à hauteur de 80% du montant des travaux de renaturation.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (13 voix POUR) :**

- **Approuve l'opération telle que décrite et le « nouveau » plan de financement tel que présenté ci-dessus,**
- **Autorise Mme le Maire (ou son Représentant) à solliciter les aides financières et à déposer les demandes de financement auprès de l'Etat (DETR et Fonds vert),**
- **Autorise Mme le Maire (ou son Représentant) à signer tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.